Citadelle de Besançon - Parking du Front Saint-Etienne - Instauration d'un stationnement payant pour la durée de la période estivale - Mise en place d'une navette bus gratuite pour l'accès à la Citadelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : La création ou le développement d'activités et centres d'intérêts à l'intérieur de la Citadelle conduisent à devoir offrir de meilleures conditions d'accès.

Dans l'attente d'un mode de transport reliant directement les parties basse et haute du site, la Ville souhaite reconduire le dispositif de navette de bus (assurée par la CTB au titre des services «spéciaux et occasionnels») à partir du parking Chamars, pour la période allant du 14 juillet au 24 août 1997. Un tel système a déjà fonctionné en 1996, à la satisfaction des usagers.

Cette navette gratuite (départ toutes les quinze minutes) assurera également un arrêt à Granvelle.

Par ailleurs, afin d'optimiser l'utilisation de ce moyen de transport et d'en assurer en partie le financement, le parking de la Citadelle (situé devant le Front St-Etienne, d'une capacité d'environ 200 places) ainsi que la rue des Fusillés de la Résistance seront rendus payants.

Entre 9 h et 19 h, un forfait de 10 F sera demandé pour chaque véhicule.

Des dispositions pratiques seront prises pour informer suffisamment tôt les visiteurs : jalonnement adéquat, présence d'une personne au carrefour des rues du Chapitre et des Fusillés de la Résistance.

Les cars de tourisme pourront déposer leurs clients à l'entrée de la Citadelle avant de rejoindre le parking Chamars et aucun paiement ne leur sera demandé.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les présentes dispositions qui seraient applicables du 13 juillet au 24 août 1997.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces dispositions.

Récépissé préfectoral du 3 juillet 1997.